

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

ABSENTE : Fadoua GERVAIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian PELLOUET

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>VOTE</b>
D-20240416-01	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-02	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-03	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-04	FORFAIT COMMUNAL ECOLE ST JOSEPH 2024	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-05	FRAIS FONCTIONNEMENT SCOLARITE 2024	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-06	DOTATIONS SCOLAIRES 2024	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-07	SUBVENTION AU GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES ECOLES PUBLIQUES DU SECTEUR SEVRE & MAINE POUR SON ADHESION A L'USEP	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-08	TARIFS 2024 DES SEJOURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DES TWEENS	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-09	TARIFS 2025 DE LA SALLE POLYVALENTE DE LOISIRS	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-10	LES BOIS : CESSION DE LA PARCELLE AV 183p	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-11	TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES DE CONTRATS D'ENGAGEMENTS EDUCATIFS (CEE)	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-12	TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-13	MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE	<b>ADOPTÉ</b>
D-20240416-14	MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL	<b>ADOPTÉ</b>

**Mis en ligne le 19 avril 2024**

**Affiché en mairie le 19 avril 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers : En exercice : 23****Présents : 18****Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024**

Suite à la transmission du procès-verbal faisant état des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 12 mars 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 17 voix POUR et 5 Abstentions (Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jérôme DESBORDES, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU) :**

**- APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2024.

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,****Joël BARAUD.**

Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20240416-D20240416-01-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2024  
Date de réception préfecture : 02/05/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

**OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES**

*Marie-Annick HARDY, Raymond GEFROY et Brigitte BOIVINEAU, Annie VAILLANT et Jean-Luc CHAIGNEAU sortent de la salle de conseil municipal avant la discussion et le vote de cette délibération en raison de leurs qualités de Président(e) respectivement des associations Pierre Abélard, Sèvre et musique et Le Pallet jardine et partage et de membres du conseil d'administration de l'association Pierre Abélard.*

Le conseil municipal doit fixer les montants des subventions de fonctionnement aux associations socio-culturelles pour l'année 2024.

Concernant les subventions aux associations socio-culturelles, elles seront attribuées au vu des manifestations réalisées durant l'année écoulée avec un plafond maximum de 450 €. Ces manifestations ou interventions d'intérêt communal pourront être proposées soit par l'association soit par la commune.

Vu les conclusions du groupe de travail sur l'attribution des subventions en date du 27 mars 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 14 voix POUR et 2 Abstentions (Céline CABOCHE et Serge CABOCHE) :**

- **ATTRIBUE** pour l'année 2024 les subventions et participations aux associations socio-culturelles suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montants</b>
<b>Association Culturelle Pierre Abélard</b>	<b>450 €</b>
<b>Biodiversité au Pallet</b>	<b>450 €</b>
<b>Le Pallet jardine et partage</b>	<b>450 €</b>
<b>Association Sèvre et Musique</b>	<b>450 €</b>
<b>Pallet Tourisme Loisirs - Patrimoine et Animation (PTL)</b>	<b>450 €</b>
<b>La LUDO</b>	<b>450 €</b>

- **ATTRIBUE** pour l'année 2024 les subventions évènementielles ou exceptionnelles suivantes :

<b>Feu d'artifice de la Nuit d'Abélard du 6 juillet 2024 (PTL) :</b>	<b>2 850 €</b>
<b>Les 24 heures du Jeu (La LUDO)</b>	<b>150 €</b>

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**  
**Joël BARAUD.**



Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20240416-D20240416-02-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2024  
Date de réception préfecture : 02/05/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers : En exercice : 23****Présents : 18****Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

**OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le conseil municipal doit fixer les montants des subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2024.

Concernant les subventions aux associations sportives, il est proposé d'attribuer une enveloppe globale qui sera répartie selon un nombre de points accordé pour chaque jeune de – de 18 ans, ce nombre de points étant différent selon le lieu de résidence de la personne (commune, CCSL ou hors CCSL).

Le plafond maximum par association est fixé à 3 600,00 €.

Vu les conclusions du groupe de travail sur l'attribution des subventions en date du 27 mars 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 20 voix POUR et 2 Abstentions (Céline CABOCHE et Serge CABOCHE) :**

**- ATTRIBUE** pour l'année 2024 les subventions et participations aux associations sportives suivantes :

<b>Football Club Entente du Vignoble -</b>	89 adhérents Palletais de moins de 18 ans	2 492 €
<b>Tennis Club du Vignoble -</b>	25 adhérents Palletais de moins de 18 ans	700 €
<b>Groupe St Vincent Basket (GSV) -</b>	189 adhérents de moins de 18 ans	3 600 €
<b>Tennis de Table Palletais (TTP) –</b>	23 adhérents de moins de 18 ans	404 €
<b>Le Domino</b>	73 adhérents de moins de 18 ans	1 312 €

- **ATTRIBUE** pour l'année 2024 les subventions évènementielles ou exceptionnelles suivantes :

34ème tournoi des 24 heures de tennis de table (TTP) :	800 €
Participation à l'achat de panneaux de basket (GSV) :	1 600 €
Location de salle extérieure (GSV)	1 000 €
Participation à l'achat d'abris de touche (FCEV)	1 600 €
Participation à l'achat de matériels (Domino)	1 600 €

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**

**Joël BARAUD.**



Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20240416-D20240416-03-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2024  
Date de réception préfecture : 02/05/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

**OBJET : FORFAIT COMMUNAL ECOLE ST JOSEPH 2024**

Monsieur Gilbert HOUSSAIS expose que la convention de forfait communal signée entre l'OGEC Saint-Joseph, sous contrat d'association, et la commune du Pallet a pour objectif de préciser le montant de la participation communale et les modalités pratiques de fonctionnement.

Chaque année, un avenant est signé entre les parties pour fixer le montant du forfait accordé à l'école privée pour l'année civile concernée.

Le forfait communal est calculé en fonction du coût d'un élève à l'école Astrolabe :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
<b>Total des dépenses de fonctionnement 2023</b>	<b>142 282,92 €</b>	<b>74 087,04 €</b>
Moyenne pondérée 2023 du nombre d'élèves pour l'école Astrolabe	79,76	140,20
<b>Coût par enfant</b>	<b>1 783,94 €</b>	<b>528,33 €</b>

L'effectif retenu pour le versement du 1<sup>er</sup> acompte du forfait communal est celui du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à l'école Saint-Joseph (61 élèves en maternelle et 92 élèves en élémentaire), ce chiffre étant réactualisé à la rentrée scolaire. Les enfants hors commune ne sont pas pris en compte.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 20 voix POUR et 2 Abstentions (Céline CABOCHE et Serge CABOCHE) :**

- **FIXE** le forfait communal de l'école Saint-Joseph à **1 783,94 €** par élève de maternelle et à **528,33 €** par élève d'élémentaire en 2024,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de forfait communal ainsi que tous documents inhérents à l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**  
**Joël BARAUD.**





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

### OBJET : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE SCOLARITE POUR LES COMMUNES DE RESIDENCE 2024

Monsieur Gilbert HOUSSAIS explique que l'article L 212-8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Le montant de la participation aux charges de fonctionnement pour la scolarité d'enfants inscrits à l'école publique Astrolabe et non domiciliés sur la commune est calculé selon le coût d'un élève à l'école publique Astrolabe :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
<b>Total des dépenses de fonctionnement 2023</b>	<b>142 282,92 €</b>	<b>74 087,04 €</b>
Moyenne pondérée 2023 du nombre d'élèves pour l'école Astrolabe	79,76	140,20
<b>Coût par enfant</b>	<b>1 783,94 €</b>	<b>528,33 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 20 voix POUR et 2 Abstentions (Céline CABOCHE et Serge CABOCHE) :**

**- FIXE à 1 783,94 € par élève de maternelle et à 528,33 € par élève d'élémentaire en 2024 le montant de la participation aux charges de fonctionnement pour la scolarité d'enfants inscrits à l'école publique Astrolabe et non domiciliés sur la commune pour l'année scolaire 2023-2024.**

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**

**Joël BARAUD.**



Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20240416-D20240416-05-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2024  
Date de réception préfecture : 02/05/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

**OBJET : DOTATIONS SCOLAIRES 2024**

Monsieur le Maire présente les dotations scolaires attribuées aux Ecoles pour 2024. Il est proposé une évolution des dotations calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation entre 2023 et 2024 (moyenne sur 1 an) soit + 4,25 % :

**Dotation pour les fournitures scolaires**

Dotation accordée aux deux écoles pour l'acquisition des fournitures scolaires et petit matériel. Le montant était de 47,97 € par élève pour l'année civile 2023. L'effectif pris en compte est celui au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et est réajusté en septembre de la même année.

***Proposition de dotation pour l'année 2024 : 50 € par élève.***

**Dotation pour les classes de découverte ou sorties et activités pédagogiques**

Dotation accordée aux deux écoles pour les diverses sorties effectuées dans l'année scolaire, selon l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier. Le montant 2023 était de 6,48 € pour les élèves des classes maternelles et de 16,70 € pour les élèves des classes élémentaires.

Le paiement de cette dotation s'effectue en fin d'année civile à chaque école (OGEC et coopérative pour l'école publique) au vu des justificatifs de dépenses fournis par chaque école.

***Proposition de l'augmentation de la dotation pour l'année 2024 soit :***

***6,76 € pour les élèves des classes maternelles***  
***17,41 € pour les élèves des classes élémentaires***

### **Dotation pour les classes transplantées**

Dotation accordée aux 2 écoles pour des séjours effectués sur plusieurs jours, avec hébergement (ex : classe de mer, neige...) ; le principe étant que tous les élèves bénéficient d'une classe transplantée durant leur scolarité primaire. Le montant de la participation communale est au plus de 20% du coût du séjour avec un maximum de 54 €/élève, en 2023.

Le paiement de cette dotation s'effectue en fin d'année civile à chaque école (OGEC et coopérative pour l'école publique) au vu des justificatifs de dépenses fournis par chaque école et sur présentation des projets.

***Proposition de dotation pour l'année 2024 : 56,30 € par élève participant à la classe transplantée.***

### **Dotation « Séance cinéma Le Cep »**

Cette action auparavant financée par le Conseil Général et par la CCV (pour le transport) a été reprise par la Commune qui verse une participation (2,06 € en 2023) par élève des classes élémentaires participant à la séance.

Dotation accordée aux deux écoles et versée sur production de la facture du cinéma.

***Proposition de dotation pour l'année 2024 : soit 2,15 € par élève des classes élémentaires.***

### **Dotation aux frais de direction de l'école publique Astrolabe**

Une dotation est demandée afin de permettre au Directeur de l'école publique Astrolabe d'acheter des fournitures nécessaires aux tâches de direction.

***Proposition de dotation pour l'année 2024 : 1,54 € par élève***

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **FIXE** les dotations scolaires 2024 telles que présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**

**Joël BARAUD.**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>En exercice : 23</b>	<b>Présents : 18</b>	<b>Votants : 22</b>
L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.			
<b>PRESENTS :</b> Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT			
<b>EXCUSES AVEC POUVOIR :</b> Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFROY Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX			
<b>ABSENTE :</b> Fadoua GERVAIS			
<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Christian PELLOUET			

**OBJET : SUBVENTION AU GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES ECOLES PUBLIQUES DU SECTEUR SEVRE & MAINE POUR SON ADHESION A L'USEP**

Le groupement des Associations des Ecoles Publiques du secteur Sèvre et Maine a pour but de promouvoir et de développer les activités sportives pour les enfants pendant et hors temps scolaire, en complémentarité avec les projets des écoles. Encadrés par des enseignants, les jeunes licenciés participent à 3 ou 4 rencontres sportives durant l'année scolaire.

Suite à la demande de l'école Astrolabe, il est proposé d'attribuer une subvention de 70 € par classe participante soit 420 € pour 6 classes en 2024, permettant ainsi l'acquisition de matériel sportif mis à disposition lors des rencontres sportives.

Pour information, cette subvention ne couvre pas la cotisation versée à l'USEP par les parents (6 € par enfant). L'école Saint-Joseph adhère quant à elle à la fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL) lui permettant de bénéficier de prêt de matériel, d'organiser des animations sportives et de participer à des rencontres évènementielles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** une subvention de 420 € au groupement des Associations des Ecoles Publiques du secteur Sèvre et Maine pour son adhésion à l'Union Sportive des Ecoles Publiques (USEP).

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**  
**Joël BARAUD.**

Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20240416-D20240416-07-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2024  
Date de réception préfecture : 02/05/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

**OBJET : TARIFS 2024 DES SEJOURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DES TWEENS**

Madame Valérie BRICARD explique que l'Accueil de loisirs organise chaque été des séjours de découvertes et de partage de vie collective à destination des enfants de 3 à 13 ans.

Les séjours sont proposés en complément de l'accueil régulier et une équipe d'animateurs est recrutée spécifiquement sur ces temps.

Trois séjours enfants et un séjour « Tween » pourront être organisés cet été.

Leur objectif est de permettre aux enfants de vivre une expérience de vie collective alliant activités sportives et culturelles.

Vu le comité enfance jeunesse du 14 mars 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- ADOPTE** les tarifs des séjours 2024 de l'accueil de loisirs et des Tweens comme suit :

Tranches quotient familial	3/5 ans		6/7 ans		8/9 ans		10/13 ans	
	St Philbert de Grand Lieu 8 participants maximum		St Philbert de Grand Lieu 16 participants maximum		St Philbert de Grand Lieu 16 participants maximum		Châteaubriant 16 participants maximum	
	du lundi 15 au mardi 16 juillet - 2 jours		du mercredi 10 au vendredi 12 juillet - 3 jours +1		du mardi 16 au vendredi 19 juillet - 4 jours +1		du lundi 26 au vendredi 30 août - 5 jours +1	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Tranche 1 0 à 400€	45,56 €	90,79 €	74,85 €	152,36 €	100,42 €	204,39 €	119,90 €	265,19 €
Tranche 2 401 à 600€	56,95 €	90,79 €	88,06 €	152,36 €	118,14 €	204,39 €	146,22 €	265,19 €
Tranche 3 601 à 800€	69,45 €	90,79 €	103,60 €	152,36 €	138,99 €	204,39 €	178,31 €	265,19 €
Tranche 4 801 à 1.000€	81,71 €	90,79 €	129,51 €	152,36 €	173,73 €	204,39 €	217,46 €	265,19 €
Tranche 5 1.001 à 1.200€	90,79 €	99,87 €	152,36 €	167,60 €	204,39 €	224,83 €	265,19 €	278,45 €
Tranche 6 1.201 à 1.400€	95,33 €	104,86 €	159,98 €	175,98 €	214,61 €	236,07 €	274,47 €	289,59 €
Tranche 7 1.401 à 1.600€	100,10 €	110,11 €	167,98 €	184,77 €	225,34 €	247,87 €	282,71 €	301,17 €
Tranche 8 1.601 à 1.800€	105,10 €	115,61 €	176,38 €	194,01 €	236,61 €	260,27 €	289,77 €	313,22 €
Tranche 9 1.801€ et plus	110,36 €	121,39 €	185,19 €	203,71 €	248,44 €	273,28 €	298,47 €	325,75 €
Tranche 10 2000€ et plus	115,87 €	127,46 €	194,45 €	213,90 €	260,86 €	286,95 €	307,42 €	338,78 €

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**  
**Joël BARAUD.**

Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20240416-D20240416-08-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2024  
Date de réception préfecture : 02/05/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

**OBJET : TARIFS 2025 DE LA SALLE POLYVALENTE DE LOISIRS**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 septembre 2023 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente de loisirs pour l'année 2024,

Considérant l'augmentation de 3,1 % du tarif par rapport à 2024 (Indice des prix à la consommation annuel janvier 2024), sur la base du tarif Associations qui se répercute automatiquement sur les tarifs particuliers.

Considérant la suppression à la location de la petite salle (seule) en raison de problèmes de sécurité en cas d'évacuation,

	TARIFS PARTICULIERS ET ENTREPRISES				TARIFS ASSOCIATIONS PALLETAISES**	
	PALLETAIS		HORS COMMUNE		Tarifs Eté*	Tarifs Hiver
	Tarifs Eté*	Tarifs Hiver	Tarifs Eté*	Tarifs Hiver		
Grande salle	369 €	425 €	554 €	637 €	113 €	169 €
Petite + grande salles	459 €	538 €	688 €	807 €	171 €	250 €
Cuisine	131 €	172 €	197 €	258 €	67 €	108 €
Accueil uniquement					67 €	108 €

\* Tarif hiver appliqué du 1er janvier au 14 avril et du 14 octobre au 31 décembre

## CONDITIONS DE LOCATION

### PARTICULIERS + ENTREPRISES :

#### Vendredi - samedi - dimanche - jour férié :

1er jour :	100%
2ème jour :	50 % du tarif (même(s) salle(s) que le 1er jour)
1/2 journée en plus la veille ou le lendemain de location :	25 % du tarif.

**Du Lundi au jeudi :** - 50 % du tarif.

### ASSOCIATIONS PALLETAISES\*\*

Tarifs associations limités à 2 manifestations par an  
Au-delà, les tarifs "particuliers et entreprises" s'appliquent

### ADMINISTRATIONS partenaires du territoire

Gratuité  
Utilisations limitées à maximum 2 réunions par an  
sauf CCSL (utilisation illimitée).

### Forfait location

**Vidéoprojecteur + écran + câble HDMI** 30 €

### CAUTIONS

Caution générale	875 €
Caution ménage	250 €
Caution vidéoprojecteur écran	500 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 20 voix POUR et 2 Abstentions (Céline CABOCHE et Serge CABOCHE) :**

- **FIXE** les tarifs 2025 de location de la salle polyvalente de loisirs ainsi présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**

**Joël BARAUD.**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

**OBJET : LES BOIS : CESSION DE LA PARCELLE AV 183p**

Vu la volonté de Madame HUTEAU d'acquérir une partie de la parcelle AV 183 située « les Bois » pour une superficie d'environ 224 m<sup>2</sup> en zone naturelle,

Considérant que cette parcelle appartient au domaine privé de la commune, qu'elle est située devant la propriété de Madame HUTEAU et que cette dernière entretient la parcelle,

Vu la demande d'estimation de la parcelle formulée auprès du service des domaines,

Considérant l'accord de Madame HUTEAU pour acquérir cette partie de parcelle à la commune au prix de 40 centimes le m<sup>2</sup> soit environ 89,60 euros,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AV 183 située « les Bois » pour une surface d'environ 224m<sup>2</sup>, au prix de 0,40 euros par m<sup>2</sup>, soit environ 89,60 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document s'y référant,
- **DIT** que les frais d'actes et de bornage seront à la charge des acquéreurs.

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**  
**Joël BARAUD.**

Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20240416-D20240416-10-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2024  
Date de réception préfecture : 02/05/2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

### **OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES DE CONTRATS D'ENGAGEMENTS EDUCATIFS (CEE)**

Monsieur Gilbert HOUSSAIS, Adjoint aux finances et ressources humaines, explique qu'il est nécessaire de recruter des Agents supplémentaires pour assurer l'accueil et l'encadrement des enfants inscrits au Printemps du sport du 22 au 26 avril 2024 et à l'ALSH.

Vu les articles L432-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 mai 2023 réévaluant la grille de rémunération pour les contrats d'engagement éducatif (CEE),

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **CREER 8 contrats d'engagement éducatif (pourvus en fonction des effectifs) à temps partiel (10h / jour) afin d'exercer les fonctions d'encadrement et de suivi des enfants inscrits au Printemps du sport en Sèvre et Loire et à l'ALSH pour la période du 22 au 26 avril 2024.**

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

Le Maire,  
Joël BARAUD.



Accusé de réception en préfecture  
044214401176-20240416-D20240416-11-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2024  
Date de réception préfecture : 02/05/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers : En exercice : 23****Présents : 18****Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

**OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2001 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur Gilbert HOUSSAIS, Adjoint aux finances et ressources humaines expose que suite à l'admission au concours de deux agents :

- Un Adjoint d'animation est inscrit sur la liste d'aptitude d'Animateur territorial
- Un Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe est inscrit sur la liste d'aptitude de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de nommer ces agents sur ces grades, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'Animateur à temps complet et un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 avril 2024 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, la création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet et d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- **SUPPRIME** simultanément leurs précédents postes d'Adjoint d'animation territorial à temps complet et d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe des effectifs.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**

**Joël BARAUD.**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

**OBJET : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

Vu les délibérations du 12 décembre 2016 et du 6 novembre 2017 du conseil municipal décidant la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les filières et cadres d'emplois concernés,

Vu la création d'un poste d'Animateur en charge de la Direction du service périscolaire, nécessitant la création, au titre du régime indemnitaire « RIFSEEP », d'un nouveau « groupe de fonction » au sein du cadre d'emploi des Animateurs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 avril 2024 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **CREER** un groupe 2 au cadre d'emplois des Animateurs suivant les modalités d'application du RIFSEEP établies dans la collectivité et de lui appliquer les montants suivants :

Cadre d'emplois des animateurs (B)					
Groupes de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE		Montant CIA	
		Plafonds annuels Réglementaire	Montant plancher annuel dans la collectivité	Plafonds annuels Réglementaire	Montant plancher dans la collectivité
Groupe 2 (B2)	Directeur de structure	16 015 €	4 200 €	2 185 €	721 €

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**  
**Joël BARAUD.**





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 16 avril 2024

**Nombre de Conseillers :**    **En exercice : 23**                      **Présents : 18**                      **Votants : 22**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Céline CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Raymond GEFFROY, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU, Annie VAILLANT

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Serge CABOCHE donne pouvoir à Céline CABOCHE  
Jean-Luc GASCOIN donne pouvoir à Raymond GEFFROY  
Marc PERETTI donne pouvoir à Joël JOVENIAUX

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian PELLOUET

### OBJET : MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

M. le Maire rappelle que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière ou occasionnelle et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;  
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 avril 2024 ;

Considérant que les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

Considérant que l'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci ;

Considérant que les modalités de mise en œuvre du télétravail dans la collectivité sont développées dans le règlement du télétravail joint à la présente délibération,

Pour l'essentiel, il est proposé de mettre en place pour les agents volontaires et dont les missions sont compatibles avec l'exercice du télétravail :

- Un télétravail dit « régulier » : attribution d'un volume de 2 jours flottants de télétravail par mois avec un maximum d'un jour par semaine, non fractionnables  
Les jours de télétravail non pris dans le mois ne sont pas reportables (sauf ceux reportés pour nécessité de service)
- Ou un télétravail dit « occasionnel » : attribution d'un maximum de 12 jours flottants par an pouvant se cumuler jusqu'à deux jours selon la mission.  
Le télétravail occasionnel sera en priorité attribué dans les cas suivant :
  - Activité nécessitant une concentration particulière pour préparer un dossier
  - Pour suivre une formation à distance
  - En cas d'intempérie ou alerte météo

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 19 voix POUR et 3 Abstentions (Jérôme DESBORDES, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU) :**

- **DECIDE** d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 ;
- **VALIDE** les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis dans le règlement du télétravail ci-joint.

Certifié exécutoire le 2 mai 2024  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 30 avril 2024

**Le Maire,**

**Joël BARAUD.**

